

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".



## Commentaire 4



**Les dix points de l'auteur : de la page 6 à la page 9**

### **Technique d'argumentation :**

Cette partie de la lettre pourrait revêtir le titre « Séquence émotion » tant l'auteur a usé des techniques de rhétoriques afin de persuader le lecteur d'épouser ses convictions en faisant appelle à l'émotion. Nous verrons ces techniques au court de l'analyse. Notre but ici est de dépouiller le texte de son enveloppe émotive et d'en extraire l'argumentation brute sous une forme neutre afin d'en apprécier sereinement la validité, sans se laisser influencer par l'éloquence du style.

### **Description générale des dix points :**

L'auteur veut prouver par les dix points qui vont suivre que certains Salafs sont sortis contre des Gouverneurs qu'ils considéraient injustes et même parfois mécréants alors que dans le même temps d'autres Salafs ne sont pas sortis contre ces mêmes Gouverneurs. Puis il a fait une analogie entre ces Salafs (rebelles) et ceux qui sortent aujourd'hui contre les Gouverneurs afin d'innocenter ces derniers de toute appartenance aux Khawâridjs et d'appliquer sur eux le même jugement qui fut appliqué sur les Salafs, c'est-à-dire l'Idjtihade. Cette technique des gens de l'innovation est classique. Ils s'abritent derrière l'Idjtihade pour justifier leurs innovations.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".



## Commentaire 5



L'auteur à dit à la page 6 :

1) Sachant que le Gouverneur **'Ali Ibn Abi Talib**, en plus de ses liens de parenté et de son statut, était certainement l'un des compagnons les plus honorables du Prophète 'Aleyhi salat wa salam, qu'il gouvernait avec justice et vérité et qu'il n'était nullement comparable à tous les gouverneurs qui ont pu le suivre dans le Califat, quelle position doit-on adopter envers **Mou'âwiyah** ? Ne devrait-on pas le traité de Kharidji égaré (vu la définition actuelle) pour ne pas avoir suivi le "Bon Manhadj" et être sorti contre 'Ali parce qu'il semblait trouvé sa décision injuste ? Ou doit-t-on dire ce que les savants ont dit, à savoir que Mou'awiyah est un compagnon et que son erreur n'est qu'une erreur d'idjtihad et qu'Allah le récompensera donc pour celle-ci ?

### Nous répondons

#### **Analyse :**

Dans ce premier paragraphe l'auteur dit : « *Ne devrait-on pas le traité de Kharidji égaré (vu la définition actuelle) pour ne pas avoir suivi le "Bon Manhadj" et être sorti contre 'Ali parce qu'il semblait trouvé sa décision injuste ?* »

Ceci est ce qu'on appelle en communication une fausse question. C'est en réalité une affirmation déguisée. Par cette simple phrase l'auteur a suggéré implicitement au lecteur le syllogisme suivant :

« Vous dites que sortir contre les Gouverneurs c'est être un Kharidjis et c'est contraire au bon Manhadj, **Or** Mou'âwiya est sorti contre 'Ali et il n'est pas considéré comme un Kharidjis, **Donc** vous dites n'importe quoi.»

Il lui suffisait de dire les choses comme cela ! Pourquoi l'auteur l'a t'il tourné

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

sous forme de question ? Tout simplement parce qu'il sait que la première prémisse (« Vous dites que sortir contre les Gouverneurs c'est être un Kharidjis et c'est contraire au bon Manhadj») est fausse et parce qu'en laissant le lecteur la deviner cela permet de la lui faire avaler plus facilement et lui faire croire que l'affirmation vient de lui. Ainsi il ne s'en méfie pas.

Il est évident que cette prémisse est en contradiction avec les paroles rapportées par l'auteur dans son introduction lorsqu'il a fait dire à l'Imâm : « **qu'il y a des gens qui se comportent aujourd'hui comme les Khawâridjs en voulant se révolter contre les Gouverneurs et en lançant la Mécréance (Koufr) sur ces derniers.** ».

On voit clairement que l'Imâm en question n'a pas comparé les rebelles dont il parle aux Khawâridjs simplement à cause de leurs rebellions contre les Gouverneurs, mais il a ajouté : « **en lançant la Mécréance (Koufr) sur ces derniers** ». Et il est fort probable qu'il a voulu dire « **en lançant la Mécréance (Koufr) sur ces derniers à la manière des Khawâridjs** ». C'est-à-dire en adoptant la croyance, ou une partie de la croyance des Khawâridjs. Et Allah est plus Savant sur ce qu'il a voulu dire. De toute manière, peu importe, le simple fait qu'il ait ajouté « **en lançant la Mécréance (Koufr) sur ces derniers** » prouve que la première prémisse suggérée par l'auteur est fausse. Par conséquent, toute son argumentation est fausse. La rébellion à elle seule ne suffit pas à les comparer aux Khawâridjs, il faut y ajouter le Takfir qui repose sur l'innovation des Khawâridjs. Par conséquent, la vraie prémisse est :

«Ceux qui sortent contre les Gouverneurs après les avoirs déclaré mécréant en se basant sur la croyance des Khawâridjs sont des Kharidjis égarés ». Voilà la vraie prémisse, celle que les Salafis, et parmi eux le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya, énoncent. Donc ici, la stratégie de l'auteur a été de faire dire aux Salafis ce qu'ils n'ont pas dit puis de monter une réfutation soit disant logique. Les Salafis n'ont jamais dit que le simple fait de sortir contre les Gouverneurs suffisait pour être comparé aux Khawâridjs.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

**L'auteur a dit :**

Pourquoi faire preuve d'autant de bonté envers Mou'âwiyah qui est sorti contre l'un des plus grands gouverneurs de l'Histoire : 'Ali ibn Abi Taleb ! Et par la même occasion faire preuve d'autant de haine et d'acharnement envers des simples da'iis qui osent parler contre des gouverneurs qui ne sont nullement comparables à la chaussure de 'Ali Ibn Abi Taleb ?

### **Nous répondons**

Parce que Mou'awiyya n'a jamais déclaré 'Ali mécréant. C'est donc une erreur que de vouloir faire une analogie entre lui et ceux qui « **se comportent aujourd'hui comme les Khawâridjs en voulant se révolter contre les Gouverneurs et en lançant la Mécréance (Koufr) sur ces derniers.** » En adoptant, en partie, la croyance des Khawârijs comme nous le verrons plus loin.

**L'auteur a dit :**

Et que dire de Oum Al Mouminiin 'Aïcha (Radhi Allahu 'Anha) concernant la Bataille de Al-jamal ? De plus 'Ali Ibn Abi Talib a anéanti les Khawaaridj à la Bataille de Nahrawaan et il s'en est réjoui puisqu'il les a combattus en se soumettant aux ordres du Prophète 'Aleyhi salat wa salam et tu peux consulter pour ce point fataawa Ibnu Taymiyya

### **Nous répondons**

Quand à 'Aïcha qu'Allah l'agrée, elle a regretté son geste, ce n'est donc pas un argument pour justifier la rébellion. L'auteur cite ensuite la bataille qui a opposé les Khawâridjs et 'Ali ibn abî Tâleb ! Quel rapport y-a t'il donc entre cette histoire et ce que l'auteur veut prouver ? Réponse : aucun ! L'auteur semble vouloir noyer le lecteur dans un amoncellement d'exemples plus ou moins en rapport avec le sujet afin de l'éblouir et de l'aveugler. La cerise sur

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

le gâteau, sa phrase : « *et tu peux consulter pour ce point fataawa Ibn Taymiyya* ». De quel point parlez-vous ?! Pourquoi citer Ibn Taymiyya ici ? Est-ce que Ibn Taymiyya soutient votre thèse ? Certainement pas, comme le prouvent les paroles que nous avons rapportées de lui en page 26 et comme le prouvent celles qui viennent dans le commentaire qui suit ! D'ailleurs, c'est parce qu'il n'a pas trouvé de parole de Ibn Taymiyya qui justifie sa thèse que l'auteur s'est contenté de citer son nom et de passer rapidement à la suite. Nous vous citons ici une parole de ibn Taymiyya au sujet du combat contre les Khawâridjs et la bataille de Al-Djamal (bataille du Chameau) et de Sifine (Minhaj assounnah tome 2 p 348) :

﴿Lorsque 'Ali qu'Allah l'agrée combattit les Khawâridjs, il s'en réjouit et rapporta le Hadîth qui relatait cela. Les Compagnons furent unanimement en faveur du combat contre les Khawâridjs. De même, les grands Savants après eux ne considéraient pas la bataille contre les Khawâridjs semblable à celle de Al-Djamal, de Sifine et les autres batailles pour lesquelles aucun texte ni aucun consensus ne fut rapporté. **Et ceux des Compagnons qui y participèrent n'en étaient pas fières, bien au contraire, ils l'ont regretté et se sont repentis.**

ولهذا لم يشن النبي ﷺ بما جرى من القتال يوم الجمل وصفين فضلاً عما جرى في المدينة يوم الحرّة وما جرى بمكة في حصار ابن الزبير، وما جرى في فتنة ابن الأشعث وابن المهلب، وغير ذلك من الفتن الحرّة، وما جرى بمكة في حصار ابن الزبير، وما جرى في فتنة ابن الأشعث وابن المهلب وغير ذلك من الفتن، ولكن تواتر عنه أنه أمر بقتال الخوارج المارقين الذين قاتلهم أمير المؤمنين علي بن أبي طالب رضي الله عنه بالنهروان بعد خروجهم عليه بحر وراء فهؤلاء استفاضت السنن عن النبي ﷺ بالأمر بقتالهم، ولما قاتلهم علي رضي الله عنه فرح بقتالهم، وروى الحديث فيهم، واتفق الصحابة على قتال هؤلاء، وكذلك أئمة أهل العلم بعدهم لم يكن هذا القتال عندهم كقتال أهل الجمل وصفين وغيرهما مما لم يأت فيه نص ولا إجماع ولا حمده أفاضل الداخلين فيه بل ندموا عليه ورجعوا عنه.

**Conclusion :**

Puisqu'ils l'ont regretté et se sont repentis, il n'y a plus lieu de s'appuyer sur leurs actes pour justifier une quelconque rébellion.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".



## Commentaire 6



puis il a dit :

2. ...Pourtant, **Al Houssein ibn 'Ali**, petit fils du Prophète 'Aleyhi salat wa salam, n'a pas hésité à sortir contre Yazid ibn Mou'awiyah ! Ne connaissait-il pas le Manhadj ? Ne devait il pas patienter même si le gouverneur été oppresseur et avait reçu illégalement (comme les gouverneurs actuels) le pouvoir ? Qu'ont dit les Savants de lui ? Ont-t-ils dit qu'il était un Kharidji, un révolté, un égaré ou un illuminé car il est sorti contre l'oppression ? Ou au contraire, ils ont dit qu'il est mort sur le chemin d'Allah 'Azawadjal et que comme l'a prédit le Prophète 'Aleyhi salat wa salam il sera parmi les « Seigneurs de la Jeunesse du Paradis ». Pourquoi donne t'on raison au "révolté" Al Houssein mais excommunions-nous du Manhaj les "révoltés" actuels ?

### Nous répondons

Parce que la différence qu'il y a entre vous et ces Salafs est exactement la même que celle qui existait à l'époque entre ces Salafs et les Khawâridjs. Tout simplement ! Il est donc inutile de vouloir s'identifier à Al Houssein ibn 'Ali qui n'a jamais pratiquait le Takfir sur Mou'awiya et ne partageait pas votre croyance. Al Houssein ibn 'Ali n'a jamais traité yazid bni mou'awiya de mécréant. Donc pourquoi l'auteur s'obstine-t-il à relater ces histoires. Le sujet dont il est question ici est de savoir si on peut faire une analogie entre les adeptes du Takfir (dont fait partie l'auteur) aujourd'hui avec les anciens Khawâridjs qui se rebellaient contre les Gouverneurs après les avoir déclarés Mécréant à tort. Mou'âwiya et Al Houssein n'ont jamais pratiqué le Takfir sur les Gouverneurs, par conséquent l'auteur de " la lettre en Or " est hors sujet. Aucune analogie ne peut être faite entre ces deux Compagnons et lui. Quant à leur rébellion, Ibn Taymiyya a été très claire : ils se sont trompés suite à un Idjtihade et il ne nous est pas permis de les suivre dans leur erreur après que la vérité nous soit parvenue. Les Takfiriyoun d'aujourd'hui appliquent le Takfir en se basant sur une innovation (et l'innovation n'est pas l'Idjtihade).

### Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

Le Pilier de cette innovation est leur dissociation entre le Gouverneur qui ne juge pas par les lois d'Allah dans une affaire particulière et celui qui ne juge pas par les lois d'Allah de manière générale. Ils appliquent dans le premier cas la règle de ibn 'Abbas et de l'ensemble des Salafs tandis que dans le deuxième cas ils appliquent la règle des Khawâridjs et rejettent celle de ibn 'Abbass. Cette distinction n'existe pas et n'a jamais existé. C'est une croyance forgée de toutes pièces et pour laquelle ils n'ont aucune preuve. Par conséquent ils peuvent être sans aucun problème comparés aux anciens Khawâridjs.

L'une des ruses utilisées pour faire avaler ce découpage consiste à sortir la fatwa de cheikh Al Outhemin du livre " Fatawa Al-'Aqida " n°15, puis de dire que le cheikh a fait le même découpage qu'eux. Ce mensonge est débouté par la dernière phrase prononcée par le cheikh . En effet, les Takfiris affirment que le Gouverneur qui remplace une loi générale devient mécréant même sans **Mécréance du coeur** <sup>1</sup>. Ceci va à l'opposé du consensus des Compagnons et des Salafs. Tandis que le cheikh, lui, n'a jamais dit cela. Bien au contraire, il a dit :

فَنَقُولُ: مَنْ لَمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ اسْتِخْفَافًا بِهِ أَوْ احْتِقَارًا لَهُ أَوْ اعْتِقَادًا أَنْ غَيْرَهُ أَصْلَحَ مِنْهُ وَأَنْفَعُ لِلْخَلْقِ فَهُوَ كَافِرٌ كَافِرًا مَخْرُجًا عَنِ الْمِلَّةِ، وَمَنْ هُوَ لِأَنَّ مِنْ يَضْعُونَ لِلنَّاسِ تَشْرِيعَاتٍ تَخَالِفُ التَّشْرِيعَاتَ الْإِسْلَامِيَّةَ لِتَكُونَ مِنْهَا جَائِزًا يَسِيرُ النَّاسُ عَلَيْهِ فَيَأْتِيهِمْ لَمْ يَضْعُوا تِلْكَ التَّشْرِيعَاتَ الْمَخَالِفَةَ لِلشَّرِيعَةِ الْإِسْلَامِيَّةِ إِلَّا وَهُمْ يَعْتَقِدُونَ أَنَّهَا أَصْلَحُ وَأَنْفَعُ لِلْخَلْقِ إِذْ مِنَ الْمَعْلُومِ بِالضَّرُورَةِ الْعَقْلِيَّةِ وَالْجَبِلَةِ الْفَطْرِيَّةِ أَنَّ الْإِنْسَانَ لَا يَعْدِلُ عَنِ مَنَهِاجٍ إِلَى مَنَهِاجٍ يَخَالِفُهُ إِلَّا وَهُوَ يَعْتَقِدُ فَضْلَ مَا عَدَلَ إِلَيْهِ وَنَقَصَ مَا عَدَلَ عَنْهُ.

La traduction de ce passage se trouve dans la note de bas de page n°2 à la page suivante.

(1) Pour eux, l'acte en lui-même suffit à le rendre mécréant. Or nous avons montré dans notre ouvrage "l'acte de mécréance majeure reflet de la mécréance du coeur" (page 4 à 8) que ceci était contraire à la voie des Salafs : Tant que l'individu conserve le noyau de foi, c'est-à-dire la croyance (I'tiqâd) qui englobe la parole du coeur et l'action du coeur, il reste musulman.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

١٥ - وسئل: هل هناك فرق بين المسألة المعينة التي يحكم فيها القاضي بغير ما أنزل

الله وبين المسائل التي تعتبر تشريعاً عاماً؟

فأجاب بقوله: نعم، هناك فرق فإن المسائل التي تعتبر تشريعاً عاماً لا يتأتى فيها التقسيم السابق وإنما هي من القسم الأول فقط، لأن هذا المشرع تشريعاً يخالف الإسلام إنما شرعه لاعتقاده أنه أصلح من الإسلام وأنفع للعباد كما سبقت الإشارة

إليه.

« 15 -Il fut interrogé : y a t il nue différence entre l'affaire particulière dans laquelle le juge va juger par autre chose que ce qu'Allah a révélé et les affaires considérés comme une légiférations générale ?

**Il a répondu :** oui, il y a une différence. Les sujets considérés comme une légiférations générale ne tombent pas sous la distinction précédemment énoncée <sup>1</sup>. Elles ne font partie que de la première catégorie (ceux qui sortent de l'Islam sans qu'on ait à sonder leur état, leur croyance) parce que ce législateur qui a établi une législation contraire à l'Islam ne l'a fait **que parce qu'il a la conviction** qu'elle est meilleure que celle de l'Islam et qu'elle est plus utile pour les adorateurs comme nous l'avons évoqué précédemment <sup>2</sup>.»

On voit donc bien qu'il associe l'apostasie à la mécréance du coeur et non simplement à l'acte tout seul. Un acte de mécréance majeur (koufr Akbar) est toujours accompagné de la mécréance du coeur.

(1) Il parle de la distinction qu'il avait faite lorsqu'il a dit au sujet de la deuxième catégorie que le jugement de celui qui juge par autre chose que ce qu'Allah a révélé dépendait de l'état de celui qui était visé, que tout ceux qui jugent par autre chose que ce qu'Allah a révélé ne sont pas forcément mécréant.

(2) Il a dit dans la fatwa précédente (voir texte arabe p 39) : « parmi eux il y a des gens qui légifèrent des lois générales contraires aux lois musulmanes afin que les gens s'y conforment. Ils n'ont légiféré ces lois contraires aux lois de l'Islam que parce qu'ils ont la conviction qu'elles sont meilleures et plus utiles pour les gens. En effet, il est connu de manière évidente aussi bien rationnellement qu'instinctivement qu'un individu ne peut rejeter une voie pour prendre son contraire que parce qu'il croit que sa nouvelle voie est meilleure que celle qu'il a rejetée. ». Puis suite aux paroles de cheikh Al-Albâni sur le Takfîr il nuancera ces propos en introduisant une exception. (Voir le commentaire 10 pour connaître ses paroles).

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".



## Commentaire 7



puis il a dit :

3. Dans une autre Bataille, celle d'Al-Harra, pendant une période située à cheval entre l'époque des Compagnons et celles des Grands Tabi'iin ; toujours Gouvernée par **Yazid Ibn Mou'awiyah**. Les Chefs de l'insurrection étaient des compagnons : pour les Qoraïchites ce fut 'Abdullah Ibn Mutti'a, et pour les Ansarites ce fut 'Abdullah Ibn Hanzalah, celui à qui le Prophète 'Aleyhi salat wa salam a fait Tahink (Le Prophète 'Aleyhi salat wa salam a maché des dattes puis il les mit dans la bouche du nouveau né 'Abdullah et lui a fait tourné dans la bouche)... Combien de compagnons ont été tué pour avoir contester le Zoulm ? 700 parmi les Muhadjirins et les Ansars, parmi eux les deux Nobles Chefs et 7 fils du Chef 'Abdullah Ibn Hanzalah ! Est-ce qu'ils ont propagé la fitna et le désordre sur la Terre ? De toute façon c'était l'avis des Gens de Science à l'époque et celui qui prétend dire le contraire est un Menteur.

### Nous répondons

Voici la réponse de Ibn Taymiyya <sup>1</sup> :

---

(1) Minhâj assounnah tome 1 p 346. Le texte arabe à déjà été cité à la page 28

## Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

« peu furent ceux qui sortirent contre les Gouverneurs et à chaque fois le résultat de leur action fut d'engendrer plus de mal que de bien. Comme par exemple les habitants de Médine qui sortirent contre Yazîd ou comme ibn Al-Ach'ath qui sortit contre abdel Malik en Iraq ou comme ibn Al-Mouhlab qui sortit contre son père à Khouraçân ou comme Abi Mouslim le prédicateur qui sortit contre eux aussi à Khouraçân ou comme ceux qui sont sortis contre Al-Mansour à Médine et à Bassora et d'autres comme eux. L'issue finale rencontrée par ces personnes fut : ou bien ils avaient le dessus ou bien ils perdaient. Puis ensuite (lorsqu'ils gagnaient) ils perdaient à leur tour le pouvoir et ils n'en tiraient aucun bénéfice. Abdallah ibn Alî et Abou Mouslim tuèrent beaucoup de gens puis furent tués à leur tour par abou Dja'far Al-Mansour. Quant aux gens de Al-Harra, ibn Al-Ach'ath et Al-Mouhlab, ils furent anéantis eux et ceux qui les accompagnèrent et ne purent rétablir ni Religion, ni préserver les biens de ce monde. Allah n'ordonne pas de faire des choses qui n'apportent aucun profit dans ce monde ou dans l'autre, quand bien même ceux qui l'exécuteraient seraient des serviteurs d'Allah pieux voués au paradis. Ils ne sont pas meilleurs que Alî, Talha, Zoubayr, et 'Aïsha et d'autres (ra), et pourtant ils ne furent pas fiers de ce qu'ils ont provoqué comme combats malgré qu'ils ont un plus haut degré auprès d'Allah et une meilleure intention que les autres. » (fin de citation).

Ces paroles de Ibn Taymiyya sont une réponse directe à l'auteur. Il Dit :

- 1) peu sortirent contre les Gouverneurs.
- 2) ceux qui le firent parmi les Compagnons (et il cite les mêmes exemples que l'auteur : la bataille « d'Al-Harra ») ont commis une erreur et l'ont regrettée.

Quant à sa dernière phrase : « *De toute façon c'était l'avis des Gens de Science à l'époque et celui qui prétend dire le contraire est un menteur.* ». De quel avis parle-t-il exactement ? Regardez comme l'auteur manipule les termes vagues et ambigus ! Il laisse le soin au lecteur de deviner sa pensée. Remarquez, c'est une technique efficace ! En effet, il ne se mouille pas trop. Si on vient le réfuter avec des arguments incontournables, il pourra toujours s'en sortir en disant : « Mais non ! Je ne voulais pas parler de ça ! Je voulais dire autre chose ! ». En tout cas, la rébellion fut condamnée par nombre de grands Savants comme Ibn 'Umar, Ibn Al Musîb, Hassan al Bassri, Ibn Sarîr et Ibrahim at-Taymî, Al Awza'i, Malik Ibn Anas, Az-Zuhrî, et Ibn 'Abbas.

*Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".*



## Commentaire 8



**L'auteur a dit :**

**4)** Juste après les compagnons vint le tour d'une autre meilleure génération celle des Tabi'ine. Prenons le cas **d'Al-Hadjadj Ibn Youssouf** qui était un gouverneur pieux, qui faisait les 5 prières en tant qu'Imam à la mosquée, qui dirigeait la prière du Vendredi, qui gouvernait parce qu'Allah a fait descendre ! Qui s'est fait connaître par ses nombreuses conquêtes et qui n'a pas hésité à inciter son propre fils à mener le Djihad (Sa phrase resta célèbre : Mon fils, par Allah tu ne descendras de ce cheval avant que l'Est ne soit soumis à Allah !). Par sa cause, les musulmans peuvent aujourd'hui lire plus ou moins correctement le Qor'an car il a donné l'ordre de mettre le Tachkil (les accents) qui a été fait par Aboul Aswad Al Dou ali. Le seul défaut de ce gouverneur : le Zoulm (l'injustice et l'oppression).

### Nous répondons

Cette description de Al-Hadjadj est outrancière. Il le qualifie de « pieux »<sup>1</sup> ?!! Et il minimise ses actes injustes en disant « Le seul défaut de ce Gouverneur : le Zoulm ». Lorsqu'on lit ces paroles on a l'impression que le mal de Al-Hadjadj est noyé, dissout, dans un océan de bien qui ferait de lui un « pieux » ! Cette description est à l'opposé de celle qu'a faite le Hâfidh ad-Dhahabî dans son livre « Siyar A'lâm annoubala » tome 4 page 343 lorsqu'il a dit à son sujet :

(1) dans la version finale de sa lettre il retirera le terme «pieux» et laissera le reste !

## Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

«Allah l'a détruit dans le mois de Ramadan de l'année 95 H à un âge mûr. Il était injuste, gigantesque, Nâssibi<sup>1</sup>, pervers, verseur de sang. Il avait du courage, il était intrépide, rusé, et astucieux. Il était clair dans ses paroles et éloquent. Il donnait une grande importance au Coran. J'ai décrit dans mon livre " Târikh Al Kabîr " sa sombre biographie : son encerclement de ibn Zoubayr à La Mecque, son utilisation des catapultes contre elle (contre La Mecque), et son oppression des habitants des deux lieux Saints. Puis il gouverna l'Iraq et tout l'Orient pendant vingt ans, ainsi que la guerre que lui livra ibn Al-Ach'ath, Il faisait les Prières en retard, et ce, jusqu'à sa mort. Nous l'insultons, et nous ne l'aimons pas. Au contraire, nous le détestons pour Allah. Et ceci est le plus sûr des liens de la foi. Le bien qu'il a fait est noyé dans l'océan que constituent ses péchés. Sont sort revient à Allah. »

### ١١٧- الحجاج \*

أهلكه الله في رمضان سنة خمسٍ وتسعين كَهْلًا، وكان ظُلُومًا، جَبَّارًا،  
ناصبيًّا، خبيثًا، سَفَاكًا للدماء. وكان ذا شجاعة وإقدام ومَكْرٍ ودهاء، وفصاحة  
وبلاغة، وتعظيمٍ للقرآن. قد سَقَّتْ من سوء سيرته في تاريخي الكبير،  
وحصاره لابن الزُّبَيْرِ بالكعبة، ورَمِيه إِيَّاهَا بالمنجنيق، وإذلاله لأهل  
الحَرَمَيْنِ، ثم وِلَايَتِهِ على العراق والمشرق كُلَّهُ عشرين سنة، وحروبِ ابنِ  
الأشعث له، وتأخيرهِ للصلوات إلى أن استأصلَهُ اللهُ. فَنَسَبُهُ وَلَا نُجْبَهُ، بل  
نُبِغْضُهُ في الله. فَإِنَّ ذَلِكَ من أوثقِ عُرَى الإِيمان.

وله حَسَنَاتٌ مغمورةٌ في بحرِ ذنوبه. وأمرُهُ إلى الله. وله توحيدٌ في

الجُملة، ونُظراءٌ من ظَلَمَةِ الجبابرة والأمراء.

On voit donc ici le contraste entre la description de ad-Dhahabî et celle de l'auteur. Qualifier Al-Hadjadj de pieux, ça c'est une tartuferie et une vraie !!! Le cheikh a dit : « Nous l'insultons, et nous ne l'aimons pas. Au contraire, nous le détestons pour Allah. Et ceci est le plus sûr des liens de la foi. »

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

**L'auteur a dit :**

Bien que ce gouverneur ne soit nullement comparable aux gouverneurs actuels, que dire alors des grands savants qui ont appelé à sortir contre lui tel que 'AbdAllah ibn Asma bint Abou Bakr, Sa'iid ibn Djoubair, Ash Sha'abi, Ibrahim Ibn 'Abd el Hassen, Ibn El Achaath, Ibn Abi laylah, Abi Al Bukhturi avec entre autres des Fuqahaa etc...

La majorité considérait Al Hadjadj comme musulman mais oppresseur. Même Ibn Youssef As Sakafi a justifié la révolte armée contre lui, parce qu'il a montré de la mécréance et a changé la Charia'a ! El Qadhi 'Iyyadh a expliqué la révolte contre lui, pas seulement pour "son Fisq", mais par les signes de mécréance qu'il a montrée ! De même Cheikh Sa'id Ibn Djoubir à qui on demanda : « - Comment ! Tu t'es soustrait à la tutelle de Hadjadj ?! » Il répondit : « - Certes, et je ne l'ai cependant fait que parce qu'il est un kâfir ». Le Savant Moudjahid, l'élève en Tafsir d'Ibn 'Abbas, comptait aussi parmi ceux qui ne doutaient pas du koufr de El Hadjadj Ibn Youssouf et il l'appelait même : « Cheikh Kâfir ». Malgré tout, cela n'empêchait pas certains savants de le considérer comme un musulman et de prier derrière lui. Ce qui a fait dire au Tabi'i At Ta-ouss selon une chaîne de transmission authentique ce dire : « Quel étonnement d'entendre nos frères d'Irak qualifier le Hadjadj de croyant »... Mais aujourd'hui ceci est très loin d'être partagé par tout le monde...

### **Nous répondons**

Il dit que certains Tabi'in ont qualifié Al-Hadjadj de Kâfir puis sont sortis contre lui, tandis que la majorité d'entre eux le considéraient musulman. Il compare cette situation à celle d'aujourd'hui. Il sous-entend par-là que ceux qui l'ont rendu mécréant et sont sortis contre lui n'ont pas été qualifiés de Kharidji, donc ceux qui rendent mécréant les Gouverneurs musulmans aujourd'hui ne doivent pas l'être non plus.

## Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

**Nous répondons :** Ibn Taymiyya a clairement différencié ces deux types de révoltes lorsqu'il a dit :

« Les religieux parmi eux veulent établir ce qu'ils considèrent comme étant la Religion mais ils se trompent de deux manières :

**La première :** ce qu'ils voient comme la religion n'est pas la Religion. Comme par exemple l'opinion des Khawâridjs et d'autres parmi les gens des passions qui croient à une idée fautive, qui est une innovation (Bid'a), et ils combattent les gens au nom de cette idée. Ils rendent mécréant ceux qui les contredisent et tombent ainsi dans l'erreur : Ils les rendent mécréant, les maudissent et les combattent. Ceci est la situation de la totalité des gens des passions [...] Les Khawâridjs sont leurs gourous (leurs maîtres) dans le fait de rendre mécréant les gens de la Sounnah et de la Djamaa'a, et de les combattre.

**La deuxième :** Ceux qui combattent au nom d'une idée qui contredit la Sounnah et la Djamaa'a, comme par exemple les gens de Al-Djamal, de Sifin, de al-Harra, de Al-Djamâdjim et d'autres qui croient qu'en combattant, ils apporteront l'intérêt général demandé par Allah. Puis le combat a lieu et ça ne se produit pas, au contraire cela engendre un plus grand mal. Ils se rendent compte à la fin des conséquences auxquelles le législateur faisait allusion au début. Et il y a parmi eux, ceux auxquels ne sont pas parvenus les textes, ou bien ils ne considèrent pas ces textes authentiques. Il y a parmi eux des gens qui croient que ces textes sont abrogés, comme par exemple Ibn Hazm, et il y a parmi eux des gens qui interprètent, comme c'est le cas de beaucoup de Moudjtahids au sujet de beaucoup de textes. Ces trois causes font que des Savants n'ont pas appliqué certains textes qu'ils considéraient, ou bien faibles, ou bien pas suffisamment clairs pour en déduire ce que les autres en déduisent, ou bien abrogés. »(Fin de citation)

Ibn Taymiyya a donc très bien distingué la révolte des gens des passions de celle des gens de la Sounnah. Les premiers ont combattu en se basant sur une innovation (Bid'a) tandis que les seconds l'ont fait sur un Idjtihade. Et la bid'a n'est pas l'Idjtihade, c'est pour cela que beaucoup d'innovateurs se cachent derrière l'Idjtihade pour justifier leurs innovations. C'est donc Ici qu'il est crucial de comprendre la différence qu'il y a entre l'Idjtihade et l'innovation.

### L'Ijtihade et la bid'a :

### Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

Texte en arabe des paroles de ibn Taymiyya :

هؤلاء، فإن أهل الديانة من هؤلاء يقصدون تحصيل ما يرونه ديناً لكن قد يخطؤون  
من وجهين .

أحدهما: أن يكون ما رأوه ديناً ليس بدين كراي الخوارج وغيرهم من أهل  
لأهواء، فإنهم يعتقدون رأياً هو خطأ وبدعة ويقاتلون الناس عليه، بل يكفرون من  
خالقهم فيصرون مخطئين في رأيهم، وفي قتال من خالفهم أو تكفيرهم ولعنهم  
بهذه حالة عامة أهل الأهواء كالجهمية الذين يدعون الناس إلى إنكار حقيقة أسماء  
للّه الحسنى وصفاته العليا، ويقولون أنه ليس له كلام إلا ما خلقه في غيره، وأنه لا  
يرى ونحو ذلك، وامتحنوا الناس لما مال إليهم بعض ولاة الأمور، فصاروا يعاقبون من  
خالقهم في رأيهم إما بالقتل، وإما بالحبس، وإما بالعزل ومنع الرزق، وكذلك فعلت  
الجهمية ذلك غير مرة واللّه ينصر عباده المؤمنين عليهم، والرافضة شر منهم إذا  
تمكنوا فإنهم يوالون الكفار وينصرونهم ويعادون من المسلمين كل من لم يوافقهم  
على رأيهم، وكذلك من فيه نوع من البدع إما من بدع الحلولية، حلولية الذات أو  
الصفات، وإما من بدع النفاة أو الغلو في الإثبات .

وأما من بدع القدرية أو الإرجاء، أو غير ذلك تجده يعتقد اعتقادات فاسدة،  
ويكفر من خالفه أو يلعنه، والخوارج المارقون أئمة هؤلاء في تكفير أهل السنة  
والجماعة وفي قتالهم .

الوجه الثاني: من يقاتل على اعتقاد رأي يدعو إليه مخالف للسنة والجماعة،  
كأهل الجمل وصفين والحرّة والجماجم، وغيرهم لكن يظن أنه بالقتال تحصل  
المصلحة المطلوبة، فلا يحصل بالقتال ذلك، بل تعظم المفسدة أكثر مما كانت

### Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

فيتبين لهم في آخر الأمر ما كان الشارع دلّ عليه من أول الأمر، وفيهم من لم تبلغه نصوص الشارع أو لم تثبت عنده، وفيهم من يظنها منسوخة كابن حزم، وفيهم من يتأولها كما يجري لكثير من المجتهدين في كثير من النصوص، فإنه بهذه الوجوه الثلاثة ترك من ترك من أهل الاستدلال العمل ببعض النصوص إما أن لا يعتقد ثبوتها عن النبي ﷺ، وإما أن يعتقدها غير دالة على مورد الاستدلال، وإما أن يعتقدها منسوخة.

L'idjtihade et la bid'a sont différents car l'auteur du premier reçoit au minimum une récompense et ne mérite donc pas le reproche, tandis que le second mérite le châtement.

**L'idjtihade** : c'est le fait de fournir tout l'effort possible dans le but de rechercher la vérité en utilisant les outils valides pour cela : c'est-à-dire les arguments valides.

**L'innovation** : c'est le fait d'innover un acte d'adoration sans sources valides.

Si tu as compris cette distinction alors il te sera facile de répondre aux cinq autres paragraphes restant. À partir du moment où ceux qui rendent mécréant les Gouverneurs et sortent contre eux, le font en s'appuyant sur une croyance innovée, alors ils méritent d'être comparés aux Khawâridj. Mais s'ils le font en utilisant l'Idjtihade, alors ils se distinguent des premiers. Ce qu'il faut retenir, c'est que la rébellion contre les Gouverneurs musulmans injustes est absolument interdite, et cela de la bouche même du Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam. L'auteur peut s'amuser à nous ramener mille exemples de Salafs qui se sont rebellés, cela ne change rien car la vérité se trouve dans le Coran et la Sounnah, et lorsque les Compagnons divergent, on doit revenir au Coran et à la Sounnah. Par conséquent, les récits de Abou Hanifa, de Mou'âwiya et d'autres sont inutiles. Quant au Takfir, il doit respecter la règle de ibn 'Abbass sur laquelle il y a le consensus des Savants, à savoir : L'apostasie est liée à la croyance et non simplement aux actes alors que la croyance est bonne. Le simple fait de ne pas appliquer une loi d'Allah ne rend pas un Gouverneur mécréant pour autant. Et il n'y a aucune différence entre délaissier une loi dans une affaire particulière et la délaissier de manière globale.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".



## Commentaire 9



**L'auteur a dit à la page 10 :**

La Masse se permet sans vergogne de critiquer les Combattants de l'Islam, de les qualifier de takfiryoun, de propagateurs de fitna et de désordre, d'extrémistes radicaux, tandis qu'eux sont tous compromis par leurs discours remplis de déviances et d'innovations, et surtout, pour la plupart d'entre eux, par leur allégeance ouverte et totale aux mécréants ou aux apostats !

Allah Subhanahu wa ta'aala dit :

« **Et si tu obéis à la majorité des habitants de la Terre, ils t'égareront de la Voie d'Allah car ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges** ». [Qor'an : Sourate « Les Bestiaux », Al An'am, 6 verset 116]

### Nous répondons

Il ne développe aucune argumentation probante, il se contente de protester et de mettre en avant de pseudos arguments comme la dissociation et la comparaison : Il fait un parallèle entre le verset : « **Et si tu obéis à la majorité des habitants de la Terre, ils t'égareront de la Voie d'Allah car ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges** » et leur petit nombre. Il faut comprendre par cela le syllogisme suivant :

La masse a tort et la minorité a raison

**Or** nous sommes minoritaires

**Donc** nous avons raison.

Il n'est pas utile de s'étaler sur la stupidité de ce raisonnement.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".



## Commentaire 10



**L'auteur a dit à la page 8 (septième point) :**

De même j'ai présenté des gouverneurs, sans conteste, bien meilleurs que les gouverneurs actuels. Les Banou Omayyah, eux, n'ont jamais remplacé des lois claires, tels les Hududs par les lois des Juifs, Chrétiens ou athées européens et autres lois de Taghout, ils n'ont jamais supprimé aucun Hadd, encore moins n'ont établi d'autres constitutions que l'Islam, mais certains parmi eux **suivaient leurs passions sur des points précis....** Ces mêmes Salafs, qui se sont dressés contre leurs dirigeants, comment réagiraient-ils vis-à-vis des nôtres, qui se permettent **d'échanger** la Loi d'Allah par des Lois inventées, **se sont alliés** avec les Mécréants et ont manifesté **en cela** un koufr bawaah (nous verrons les paroles de nos prédécesseurs la dessus) etc...

**Et il a dit à la page 11 :**

Ici je n'ai pas encore présenté les propos clairs et précis des Salaf qui nous ont enseigné la légitimité de se soulever contre le gouverneur qui est tombé dans la mécréance évidente en appliquant la Chari'a tout en délaissant quelques lois, qu'il le fait sans " **istihlal** " ou avec " **istihlal** " [2]

[2] Cette expression arabe signifie rendre une chose licite qui est clairement déclaré illicite par les Textes. Cet acte est un acte de mécréance évident car il équivaut à rejeter un Texte et à rendre licite ce qu'Allah a déclaré illicite. Dans le texte ici, l'auteur veut montrer qu'appliquer une autre législation que celle d'Allah ou la changer ou ne l'appliquer que partiellement est un acte de mécréance évident même si cela n'est pas accompagné du istihlâl, conformément aux dires des Savants Salafs et contrairement à ce que cherchent à répandre de nos jours les pseudo salafistes qui ne sont en fait que des mourji-a modernes dont les déviations dépassent même celles des disciples de Jahm ibn Safwân et de Bichr el Marîssî, les fondateurs de cette secte égarée dont les membres étaient qualifiés par les Salafs de " yahoûd el qibla " (les juifs de la qibla).

### **Nous répondons**

Nous avons mis en gras les expressions et mots clefs de son paragraphe. L'auteur nous dévoile l'innovation dont nous parlions précédemment : c'est à dire la dissociation faite entre le Gouverneur qui remplace une loi en tant que loi et celui qui ne la délaisse que sur des affaires précises parce qu'il suit ses passions. Pour l'auteur et ceux qui le suivent, la première catégorie commet une mécréance évidente qui le fait sortir de l'Islam peu importe que l'acte soit accompagné d'une mécréance du coeur ou non (comme par exemple l'Istihlal), tandis que la deuxième catégorie ne commet qu'un Koufr moindre qui ne le fait pas sortir de l'Islam. Remarquez aussi le verbe " échanger " employé par l'auteur. Pour lui, le simple fait de remplacer une loi par une autre constitue une mécréance majeure. Il estime qu'il ne faut pas tenir compte de sa croyance. Il le dit lui-même à la page 11 accompagné d'une note de bas de page très explicite. Nous présenterons au lecteur une réfutation détaillée dans le commentaire de ce paragraphe (celui de la page 11 de la lettre de l'auteur) plus loin dans notre ouvrage, mais pour l'instant nous pouvons dès à présent vous résumer les résultats de notre réfutation de la manière suivante :

1) Cette dissociation est une innovation. Un acte de mécréance doit obligatoirement être accompagné d'une mécréance de coeur pour que son auteur soit apostat. Si la mécréance du coeur n'est pas présente, il n'y a alors pas d'apostasie. Ceci ne veut en aucun cas dire que seul le sondage de la mécréance du coeur permet de déclarer une personne apostat. Un acte peut suffire. Mais pas n'importe quel acte. Ibn Al Qayyim nous explique que les actes se divisent en deux catégories : ceux qui s'opposent à la foi (à la présence de l'atome de foi) et ceux qui ne s'y opposent pas. Uriner sur le coran est un acte qui s'oppose à la présence de l'atome de foi. En effet, un musulman ne se permettrait jamais de faire une chose pareille. L'auteur de ce type d'actes peut être qualifié de Mécréant sans que l'on ait besoin de sonder sa mécréance du coeur, car son acte suffit à la dévoiler. Ce type d'acte est un acte de mécréance Majeure (Koufr Akbar). Il en résulte le théorème suivant : **Tout acte de mécréance majeure est forcément accompagné d'une mécréance du coeur. Celui qui prétend le contraire a contredit le consensus des Savants.**

## Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

Majmou' Fatâwa tome 13 page 120 :

« Les actes apparents qui sont de la mécréance [Majeur] comme se prosterner devant une idole ou insulter le Messager — et d'autres actes du même genre — ne sont des Mécreances [Majeur] que parce qu'**ils impliquent nécessairement la mécréance de l'intérieur** (Bâtin) »

2) Les Savants ont divergé au sujet du Gouverneur qui remplace la totalité de la législation (Tachrî' Al-'âm) : est-ce-que cela constitue une preuve de sa mécréance du coeur, et donc, de son apostasie, ou non ? Mais ils n'ont jamais divergé sur le fait que l'apostasie reposait sur la mécréance du coeur. Quant au Gouverneur qui ne remplace ou délaisse que quelques lois tandis qu'il pratique les autres, il n'y a aussi aucune divergence entre les Salafs sur le fait que son apostasie repose sur la mécréance du coeur que constitue par exemple l'Istihlal. Sans mécréance du coeur (koufr l'tiqâdî) (comme l'Istihlal par exemple), pas d'apostasie. Seul les Khawâridjs prétendent que cela constitue un Koufr Bawaah (mécréance évidente).

Certains contemporains, comme le cheikh Ibn Al Outhéïmin, considèrent qu'une personne qui légifère une loi contredisant la Voie islamique (Charî'a) tombe **dans la majorité des cas** dans le grand Koufr qui fait sortir de l'Islam parce que, pour lui, cet acte constitue la preuve de son Istihlal. Nous disons « dans la majorité des cas » parce que le cheikh a admis que le Gouverneur pouvait être amené à commettre un tel acte par crainte d'une personne plus puissante que lui. Auquel cas il ne serait alors qu'un simple désobéissant et non un Mécréant. Voici les paroles du cheikh lors de son commentaire des paroles de cheikh Al-Albâni sur le Takfir :

**A mon avis**, personne ne peut appliquer une loi contraire à la Voie islamique (Charî'a) et l'imposer aux serviteurs d'Allah à moins de l'avoir rendu licite dans son cœur (**Istahalla**) et d'avoir la conviction qu'elle est meilleure que la loi de l'Islam. Ceci fait donc de lui un Mécréant. C'est ce qui apparaît à première vue ! Ou alors, qu'est ce qui l'a amené à faire cela ? **Il se peut** qu'il soit amené à commettre cet acte par peur des représailles d'autres personnes, qui seraient plus puissantes que lui, s'il ne l'appliquait pas. Auquel cas il serait, vis à vis d'eux, un enjôleur. Dans ce cas nous disons qu'il est semblable aux autres enjôleurs dans les autres actes de désobéissance.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

وفي ظني أنه لا يمكن لأحد أن يطبق قانونًا مخالفًا للشرع يحكم فيه في عباد الله إلا وهو يستحلّه ويعتقد أنه خير من القانون الشرعي ، فهو كافر<sup>(٢)</sup> ؛ هذا هو الظاهر ، وإلا فما الذي حمّله على ذلك ؟  
قد يكون الذي حمّله على ذلك خوفًا من أناسٍ آخرين أقوى منه إذا لم يطبق ! فيكون هنا مُداهنًا لهم ، فحينئذٍ نقول : إنَّ هذا كالمداهن في بقيّة المعاصي .

( ٢ ) « وعندما نقول : إنّه كافر؛ فمعنى ذلك أنّ هذا الفعل يُوصِل إلى الكُفْرِ؛ ولكن قد يكون الواضح له معذورًا ، مثل أن يُعزّز به ، كأن يُقال : إنّ هذا لا يُخالف الإسلام ! أو : هذا من المصالح المُوسّلة ! أو : هذا بما رده الإسلام إلى الناس . »  
قاله الشيخ محمد بن صالح العثيمين - حفظه الله - في كتابه « القول المفيد على كتاب التوحيد » ( ٢ / ٢٦٨ - ٢٦٩ ) .

C'est à dire qu'il n'y aurait aucune différence entre lui et ceux qui commettent un péché quelconque tout en admettant que c'est un péché. Il ne sortent pas de l'Islam, ce sont des désobéissants.

Dans les deux cas (celui qui remplace la totalité de la législation, ou bien une partie seulement) l'apostasie repose sur la mécréance du coeur. Ceux des Savants qui ont dit que le remplacement de la totalité de la législation constitue un grand Koufr se sont toujours justifiés en disant : " parce que dans ce cas le Gouverneur ne peut que croire que sa législation est équivalente ou mieux que celle de Mouhammad ". On voit donc clairement que pour eux, l'acte ne constitue pas la cause principale de son apostasie, mais seulement le reflet de la cause principale : c'est à dire le reflet de la mécréance du coeur. Et ceci au même titre que celui qui urine sur le Coran : Son acte suffit à le sortir de l'Islam car il est une preuve suffisante de sa mécréance du coeur. Mais ici, le cheikh Ibn Outheïmin admet que pour le Gouverneur qui applique une loi générale contraire à la législation (Char'i'a) ce n'est pas une règle absolue. C'est pour cela que certains Savants contemporains ont rejeté ce découpage. Parce qu'un acte de mécréance n'est dit « BawaaH » (évident) que s'il ne prête pas à interprétation, et qu'il s'oppose à la présence de

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

l'atome de foi. Et parce que nos prédécesseurs (Salafs) ne l'ont pas fait. Les adeptes du mouvement Takfir ont essayé de prendre les fatwas du cheikh Outhëïmin à leur compte en disant que celui-ci faisait le même découpage qu'eux. Mais en réalité le cheikh ne diverge pas avec le cheikh Al-Albânî sur le fait que l'apostasie du Gouverneur repose sur l'Istihlal et que l'absence d'Istihlal et de mécréance du coeur de manière générale entraîne l'absence d'apostasie. Alors que les adeptes du mouvement Takfir, eux, disent qu'un Gouverneur qui fait ça est Mécréant même s'il n'y a pas mécréance du coeur ! Comme les Khawâridjs, le mouvement Takfir ne reconnaît pas la mécréance du coeur dans ce qui touche au Gouverneur qui n'applique pas une loi de la législation de manière générale. Tandis que les Salafs et nos Savants contemporains (parmi eux cheikh ibn Outhëïmin et Ibrahîm Âli cheikh), eux, reconnaissent la mécréance du coeur comme le critère fondamental qui permet de distinguer un Gouverneur musulman d'un Gouverneur apostat.

**L'auteur a dit :**

Dans le **Tafsir** d'**Al Qortobi** Sourate l'Araignée, du verset 69 (le dernier verset) suivant :

**« Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers, Allah est en vérité avec les bienfaisants.»**

L'Imam Al Qortobi dit :

« Qu la Soufi n Ibn Ouyaynah : Idha ra-ayta-n-n ss quad ikhtalafß fa alaykoum bi-l-moudj hidii <sup>ahli-th-thoughûr</sup> minallaha Ta aala yaqoul : la-nahdiyana hum souboulan » **Lorsque vous voyez que les gens divergent (sur des sujets), suivez ce sur quoi sont les Moujahidines, et les combattants aux postes-frontières car AllahTa'aala dit : Nous les guiderons certes sur Nos sentiers»**

**Nous répondons**

Si cette parole de Soufiân Ibn 'Ouyaynah adressée à Ibn Moubarâk est authentique, il est alors évident qu'il voulait parler des Savants et non du simple combattant ignorant D'ailleurs l'expression " **ahli-th-thoughûr** " désigne

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

une catégorie de Savant. On parle du madhab des " **ahli-th-thoughûr** " au même titre que le madhab Maliki, hanafi ou autre. Donc traduire " ahli-th-thoughûr " par " **les combattants aux postes-frontières** " est une erreur. La science vient par l'apprentissage et non pas par inspiration divine.

**les preuves :**

Dans Al-Moughni tome 9 page 207 ibn qoudama entame le sujet du mécréant qui combat au côté du Gouverneur musulman avec sa permission. Il dit : « Il existe différentes paroles rapportées : Il est rapporté de l'imâm Ahmad qu'il (le mécréant qui combat au côté du Gouverneur musulman) a droit à une part du butin au même titre que le musulman. Et c'est l'avis également de Al-Awza'i, de Azzouhri, de (Soufian) Athawri, et de Ishâq. Al-Djawzani a dit que c'était le madhab des gens aux frontières « **ahli-th-thoughûr** », des gens de sciences de Sawâ-if et de Bou'outh...»

**à la fin des dix points page 11 :**

**La comparaison** : pour mieux séduire le lecteur, l'auteur a tenté de mettre en évidence une analogie entre la situation des frères d'Afghanistan et celle des combattants des croisades afin de suggérer au lecteur que puisque ces derniers étaient sur la vérité, alors nos frères qui sont " étrangement " dans la même situation sont forcément dans la vérité aussi, et les autres musulmans dans l'erreur !

Attribuer à deux faits distincts le même jugement simplement parce qu'il existerait des points communs dans les apparences n'est pas la méthode de nos Savants, ni des étudiants, ni même celle des gens sensés.

NB : Le sujet de la mécréance du coeur est développé dans notre ouvrage "L'Acte de mécréance majeur reflet de la mécréance du coeur".

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".